

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20160909-0000016792-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-8-5-3

Séance du vendredi 9 septembre
2016

MISES A DISPOSITION DE MOBILIER DEPARTEMENTAL

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ AUTORISE la mise à disposition de meubles et objets, propriété du Département du Haut-Rhin, situés dans les locaux de l'ancien IUFM sis 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller pour la durée du bail emphytéotique portant sur le site du château de la Neuenbourg,
- ✓ APPROUVE la convention à conclure à cet effet entre la Communauté de communes de la Région de Guebwiller et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé à la présente délibération, et AUTORISE le Président à la signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures,
- ✓ APPROUVE la remise de mobilier scolaire, propriété du Département du Haut-Rhin, situé dans les locaux de l'ancien IUFM sis 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit des collèges Mathias Grünewald de GUEBWILLER, Robert Beltz de SOULTZ et Charles Walch de THANN,
- ✓ APPROUVE les procès verbaux de remise de mobilier à conclure avec les collèges Mathias Grünewald de GUEBWILLER, Robert Beltz de SOULTZ et Charles Walch de THANN, dont les projets sont annexés à la présente délibération, et AUTORISE le Président à les signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité